

VILLE DE SCHEFFERVILLE
ORDONNANCE 2019-06-40

**OBJET : PLAN DE MESURES D'URGENCE : NOMINATION D'UN NOUVEAU
COORDONNATEUR MUNICIPAL DES MESURES D'URGENCE**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q., 1990, chapitre 43), le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a renouvelé le mandat de Monsieur Ghislain Lévesque pour administrer, à compter du 15 décembre 2017, les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (1990, chapitre 43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QUE le plan des mesures d'urgence de la ville de Schefferville a été adopté par l'ordonnance portant le numéro 2017-10-69 et datée du 18 octobre 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau coordonnateur municipal des mesures d'urgence suite au changement survenu à la direction générale de la ville;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur, agissant pour et au nom de la Ville de Schefferville, sous l'autorité de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (1990, chapitre 43), mandate Monsieur Nabil Boughanmi, directeur général et secrétaire-trésorier, afin qu'il agisse en tant que coordonnateur municipal des mesures d'urgence.

La présente ordonnance entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à Schefferville, le 04 juin 2019.



Ghislain Lévesque, administrateur